



Règlement sur le football en salle inter-unités de la garnison de Petawawa

Mise à jour : JANVIER 2026

PSP Petawawa Military Sports, conformément aux politiques sportives nationales des Forces armées canadiennes (FAC) et au [règlement](#) actuel [de la FIFA](#), est tenu de rédiger et de modifier les statuts et règlements locaux avant le début de la saison afin de répondre aux exigences de la programmation locale. Vous trouverez ci-dessous une présentation détaillée et les modifications apportées aux règlements pour la saison 2025-2026.

Rappels concernant les installations de Dundonald Hall (IMPORTANT POUR TOUS LES PARTICIPANTS)

1. Présentez-vous 5 à 10 minutes avant le début de votre match. Notre installation peut être très fréquentée en soirée par des membres de la communauté venus s'entraîner, des membres pratiquant d'autres sports universitaires et des membres de la communauté utilisant la piscine.
2. Veuillez vous présenter à l'accueil muni de votre carte d'identité militaire. La tenue d'entraînement de votre unité **ne** constitue **PAS** une pièce d'identité valable.
3. Les compétitions inter-unités qui se déroulent au Fieldhouse (foot en salle).
 - a. Les remplaçants (Subs) devront s'asseoir sur les gradins/bancs installés à l'extérieur du terrain du Fieldhouse. Les gradins/bancs seront placés du côté de la piste du Fieldhouse le plus proche de la Silver Dart Arena (mur avec le drapeau canadien).
 - b. Les gradins seront séparés pour accueillir les équipes locales et visiteuses.

RÈGLES

1. Les matchs se dérouleront conformément au [règlement](#) actuel [de soccer en salle d'Ontario Soccer](#) et selon les dispositions [du chapitre 19 – Soccer – de la politique sportive des Forces armées canadiennes \(FAC\)](#).
 - a. Les tacles glissés ne seront pas autorisés. Un carton jaune sera donné pour cette infraction.
 - b. Les tirs de pénalité seront tirés à 6,5 verges (6 mètres) du centre du filet de but.
 - c. Tous les coups francs sont indirects, sauf les fautes commises dans la surface de réparation, qui seront alors sanctionnées conformément aux Lois du Jeu de la FIFA.
 - d. Un coup franc indirect sera accordé à l'équipe adverse si le ballon heurte le plafond ou entre en contact avec un objet suspendu au plafond ; il sera tiré depuis le point de contact. Lorsque le ballon franchit la ligne de touche, la remise en jeu se fait par une remise en jeu au pied (indirecte). Le joueur en défense doit rester à un mètre de la remise en jeu.
 - e. Les rideaux suspendus ne seront pas considérés comme faisant partie du jeu. **La ligne noire sera désormais considérée comme hors-jeu.**
 - f. Les bancs des équipes seront toujours situés à la mi-terrain. Les remplacements se feront à la volée.
 - g. Si une équipe est prise en flagrant délit d'inscrire des noms de joueurs différents sur sa feuille de match et/ou d'aligner une personne suspendue, elle s'expose à une suspension de la Ligue.





MATCHS

1. Tous les matchs se composent de deux mi-temps de vingt-cinq minutes, avec une pause de cinq minutes à la mi-temps. Un match est considéré comme valide après le début de la deuxième mi-temps. Il n'y a pas de prolongation pendant la saison régulière.
2. Deux (2) points seront attribués pour une victoire, un (1) point pour un match nul et zéro (0) point pour une défaite. Le classement de la ligue pour le tirage au sort des séries éliminatoires sera calculé sur la base du pourcentage de points accumulés, avec un minimum de 50 % + 1 des matchs disputés. En cas d'égalité, la préférence sera donnée à l'équipe qui a remporté le dernier match entre les deux équipes. Les équipes qui n'atteignent pas le nombre minimum de matchs seront classées en dernière position lors de leur qualification pour les séries éliminatoires.
3. Tous les matchs se disputeront sur deux terrains de football en salle ; chaque équipe alignera 5 + 1 joueurs sur le terrain (4 + 1 joueurs sont requis pour que le match ne soit pas déclaré forfait).
4. Toutes les sanctions disciplinaires prononcées par l'arbitre doivent être consignées sur la feuille de match et le formulaire d'expulsion de l'OSA, puis remises au bureau des sports militaires avant de quitter les lieux à la fin de la soirée.
5. Seules les infractions passibles d'un carton rouge doivent être signalées sur le [formulaire officiel d'expulsion de l'OSA](#). Le département des sports doit recevoir ce formulaire au plus tard 24 heures après la fin du match en question.
 - a. Le formulaire relève de la responsabilité de l'arbitre qui a infligé le carton rouge.
6. Toute infraction entraînant un renvoi entraînera la suspension du ou des joueurs concernés jusqu'à ce que la Commission de discipline examine le cas. Toutes les suspensions et procédures disciplinaires seront prononcées conformément au chapitre 5 [du Règlement sportif de la CAF](#).
7. Un joueur qui reçoit trois cartons jaunes au cours d'une même saison verra ses cartons examinés par le Bureau des sports militaires et une suspension sera prononcée. Si ce même joueur reçoit un quatrième carton jaune au cours de la même saison, le cas sera soumis à la Commission de discipline pour qu'elle prenne les mesures qui s'imposent. Le joueur devra rester sur le banc jusqu'à ce que la commission puisse se réunir.

CALENDRIERS

1. Tous les calendriers sont désormais disponibles sur notre [NOUVEAU site web inter-unités](#).
 - a. Le règlement, les calendriers, les résultats, les classements et bien plus encore sont disponibles sur le nouveau site web.
2. Les matchs de la saison régulière se dérouleront comme suit : **les lundis soirs dans les gymnases 1 et 2, de 17 h à 19 h.**
 - a. Les horaires pourraient changer en fonction du nombre d'équipes inscrites pour la saison.
3. Aucun match ne sera disputé les jours fériés tels que la Journée de la famille, la Saint-Valentin et les vacances de mars.
 - a. Si d'autres jours fériés devaient être ajoutés, nous modifierons le calendrier en conséquence.
4. Compte tenu du rythme opérationnel des unités principales et secondaires au sein de la 4e Division de soutien logistique de la Défense (4CDSB) de la garnison de Petawawa et du 2e Groupe de brigade de combat (2 CMBG), les matchs annulés ou manqués pendant la saison régulière ou les séries éliminatoires ne seront pas reprogrammés.





SUSPENSIONS ET PROCÉDURES DISCIPLINAIRES - *NOUVEAU*

1. Toutes les suspensions et procédures disciplinaires seront appliquées conformément au chapitre 5 du [Règlement sportif des FAC](#).
2. Lorsqu'une suspension est prononcée, l'officier des sports du membre et la chaîne de commandement en seront informés.
3. La suspension est enregistrée dans la base de données nationale des suspensions sportives des FAC.

ANNULATIONS ET PRÉSENCE

1. Toutes les équipes sont tenues de participer aux matchs prévus dans le cadre de la saison inter-unités.
2. Une équipe ne peut annuler un match que pour des raisons **OPÉRATIONNELLES** (entraînement et exercices).
3. Un préavis de 48 heures **DOIT** être donné au Département des sports militaires, faute de quoi l'équipe qui ne se présentera pas se verra infliger une défaite par forfait.

POLITIQUE DES 3 AVERTISSEMENTS

1. Il est inacceptable de ne pas se présenter ou de ne pas participer aux compétitions inter-unités sans avoir donné de préavis d'annulation.
 - a. 1er avertissement – Un e-mail est envoyé à l'OPI et au responsable des sports
 - b. Avertissement n° 2 – Un courriel est envoyé à la chaîne de commandement de l'unité, au responsable sportif et à l'OPI
 - c. 3e avertissement – L'unité est exclue de la ligue inter-unités pour toute la saison et toutes les personnes mentionnées ci-dessus en sont informées.

PROTESTATIONS

1. Aucune réclamation ne sera acceptée concernant les décisions prises par l'arbitre.
2. Toutes les réclamations doivent respecter le format ci-dessous :
 - a. Les réclamations doivent être déposées auprès de l'arbitre du match et consignées sur la feuille de match avant la fin de celui-ci.
 - i. Si une équipe ne dépose pas de réclamation auprès de l'arbitre et ne la fait pas consigner sur la feuille de match, le président ne tiendra pas compte de cette réclamation.
 - b. L'équipe qui conteste le match doit présenter ses réclamations par écrit au coordinateur sportif militaire dans les 24 heures suivant l'incident.
 - c. Si le temps le permet, le coordinateur sportif convoquera le comité des réclamations afin de régler l'incident avant le prochain match prévu. Dans tous les autres cas, le coordinateur sportif rendra une décision.





- d. Si l'équipe n'est pas satisfaite de la décision rendue, son responsable sportif peut faire appel auprès du coordonnateur sportif militaire, qui contactera alors le responsable sportif de la garnison et le commandant de la base pour déterminer la suite à donner.

COMPOSITION DE L'ÉQUIPE

1. La liste des joueurs doit être remise au Département des sports militaires **avant le premier match de la saison.**
2. Les listes peuvent être modifiées si nécessaire. Les joueurs **DOIVENT** figurer sur la liste soumise au Département des sports militaires avant de pouvoir disputer leur premier match.
3. Il n'y a pas de nombre maximum de joueurs qu'une équipe peut recruter, mais une équipe peut aligner et inscrire sur la liste un maximum de 12 joueurs, y compris les joueurs sur le banc et sur le terrain, pour chaque match.
4. Un minimum de 4+1 joueurs est requis pour éviter la forfait.
 - a. Si une équipe ne parvient pas à respecter l'effectif minimum requis de 4+1, la victoire sera automatiquement attribuée à l'équipe adverse. Le match se déroulera comme prévu, dans le but de permettre aux joueurs et aux officiels de l'équipe de se perfectionner.
5. Une équipe peut prêter ou emprunter jusqu'à trois (3) joueurs à l'équipe adverse si celle-ci satisfait à l'exigence de 4+1 joueurs. Les capitaines des deux équipes doivent donner leur accord au début du match, et cela doit être noté sur la feuille de match avant le début de celui-ci. Dans ce cas, le match est considéré comme valide.
 - a. Les joueurs participant à un match avant ou après le match en cours ne peuvent être autorisés à jouer que si les capitaines des deux équipes s'accordent sur ce point au début du match et que cela est noté sur la feuille de match avant le début de celui-ci.
 - b. Le fait de ne pas noter ces changements peut entraîner la perte du match.
6. Toutes les sélections doivent passer par le service des sports militaires. Une équipe et/ou un joueur ne peuvent pas choisir leur lieu de jeu.
7. Seuls les joueurs et le personnel participant au match en cours sont autorisés à s'asseoir sur le banc des joueurs – les enfants n'y ont pas accès.
8. Les joueurs doivent disputer au moins deux matchs pour se qualifier pour les séries éliminatoires.

ÉQUIPEMENT

1. Tout l'équipement de football en salle inter-unités, à l'exception des filets, sera disponible via le casier des sports d'hiver inter-unités (cage à la réception).
 - a. Les ballons de football, les feuilles de match et le tableau à feuilles mobiles pour le score seront conservés dans la cage pendant toute la saison.
 - b. Les filets de football se trouvent dans le local technique, rangés contre le mur de droite.
 - c. Veuillez noter le retrait du matériel sur le bloc-notes situé près du casier. Cela nous permettra de suivre l'utilisation et de planifier le nettoyage.





2. Il incombe aux équipes participant à la ligue de football en salle inter-équipes d'installer et de démonter tout le matériel nécessaire au chronométrage et de veiller à ce que le matériel soit remis en place tel qu'il a été trouvé. Cela inclut les bancs et les poubelles.
3. Tout l'équipement doit être conforme à la règle 4 « Équipement des joueurs » du règlement de la FIFA.
 - a. Chaussures d'intérieur/chaussures de course/chaussures de football en salle, protège-tibias (sans tiges métalliques), t-shirts à manches, chaussettes devant recouvrir les protège-tibias.
 - b. Le port de lunettes de protection est autorisé (pas de lunettes de vue), mais les montres et tout type de bijoux susceptibles de blesser le joueur lui-même ou un autre joueur sont interdits.
4. Spécificités des protège-tibias
 - a. Conformément à la règle 4 du règlement du football en salle et à la règle 4 du règlement actuel de l'IFAB (International Football Association Board), les protège-tibias doivent être fabriqués dans un matériau adapté et être de taille appropriée pour offrir une protection raisonnable, et ils doivent être entièrement recouverts par les chaussettes.
 - b. Selon la définition de l'IFAB, un protège-tibia est : un équipement porté pour aider à protéger le tibia d'un joueur contre les blessures. Les joueurs sont tenus de porter des protège-tibias fabriqués dans un matériau approprié et de taille adéquate pour offrir une protection raisonnable ; ceux-ci doivent être entièrement recouverts par la chaussette.
5. Les officiels seront chargés de récupérer les ballons, les feuilles de match et les maillots d'entraînement dans le casier « Fall/Winter Inter-Unit Sports » situé à la réception.
6. Les équipes peuvent porter des maillots d'équipe et sont invitées à y apposer des numéros. En cas de conflit de couleurs, l'équipe visiteuse sera priée de porter des maillots de survêtement.

ADMISSIBILITÉ

1. Un joueur doit jouer pour l'unité à laquelle il est affecté ou rattaché au moment du début de la saison, y compris les séries éliminatoires. Toutefois, si un joueur est affecté à une nouvelle unité en cours de saison, il commencera à jouer pour cette nouvelle unité. Il ne peut revenir dans l'unité avec laquelle il a commencé la saison inter-unités qu'à condition que la procédure de dérogation soit suivie et que les deux responsables des opérations (OPI) des équipes soient d'accord.
2. Un joueur est admissible à participer à un nombre illimité d'équipes sportives inter-unités (exception : une seule équipe de hockey, sauf s'il s'agit d'un joueur GRN de l'OT/Femmes) formées par son unité ou le groupe d'unités auquel il appartient. Ce joueur est également admissible à jouer pour l'équipe représentative de la garnison. Chaque commandant d'unité dispose d'une autorité exclusive et absolue sur le nombre et le niveau des sports auxquels un joueur de son unité peut participer.
3. Un joueur est autorisé à jouer s'il est membre de la Force régulière ou réserviste de classe « A », « B » ou « C », et/ou employé civil du MDN (muni d'une décharge signée et d'une preuve de paiement).
4. Si un membre est suspendu d'un sport inter-unités, il n'est **PAS** autorisé à jouer dans d'autres équipes sportives inter-unités tant que la suspension n'a pas été levée ou purgée (par exemple, s'il est suspendu du soccer en salle, il ne peut pas jouer au basket-ball, au hockey, au volleyball, au rugby ou au dodgeball tant que la suspension n'est pas purgée).





5. **Joueurs inéligibles** – Les règles d'éligibilité des joueurs seront strictement appliquées. Les listes des équipes seront comparées à la feuille de match finale à la fin de la rencontre par le coordinateur des sports militaires et l'assistant administratif.
- a. Les joueurs inéligibles sont définis comme suit :
 - i. Les joueurs qui ne font pas partie de l'effectif de l'équipe concernée avant le début du match ;
 - ii. Les joueurs d'une unité différente, autre que celles prévues pour jouer, participant au match prévu ; ou
 - iii. Les joueurs qui ne remplissent pas les conditions d'éligibilité fixées par le règlement ou par le département des sports militaires de la PSP Petawawa.
 - b. Les équipes prises en flagrant délit d'utilisation d'un joueur inéligible s'exposent aux sanctions suivantes :
 - i. Tous les matchs auxquels le joueur inéligible a participé, qu'ils aient eu lieu avant ou pendant la période concernée, seront déclarés forfait.
 - ii. Éliminatoires – les équipes prises en flagrant délit d'utilisation d'un joueur non éligible seront disqualifiées des éliminatoires, quel que soit le résultat du match.

ARBITRES

1. Le Département des sports militaires désignera l'arbitre en chef.
2. L'arbitre en chef choisira l'équipe d'arbitrage.
3. Tous les officiels doivent être titulaires d'une qualification en cours de validité délivrée par la FIFA, Soccer Canada ou Ontario Soccer.

ÉLIMINATOIRES

1. Le format des éliminatoires dépendra du nombre d'équipes restantes à la fin de la saison régulière.
2. Le classement de la ligue sera communiqué afin de confirmer les positions finales, avant l'envoi du calendrier des séries éliminatoires. Le classement sera mis à jour chaque semaine sur le [site web inter-unités](#).
3. Toutes les équipes doivent soumettre leur liste de joueurs **pour les séries éliminatoires** au moins une semaine avant leur premier match de séries. **Tous les joueurs figurant sur cette liste doivent avoir disputé au moins trois matchs lors de la saison régulière et leur nom doit apparaître sur deux feuilles de match de la saison régulière.**
4. La saison s'achèvera avant les vacances de mars.
5. Toutes les demandes de repêchage doivent passer par le Département des sports militaires ; les joueurs ne peuvent pas choisir leur équipe et les équipes ne peuvent pas repêcher de joueurs.
6. Les éliminatoires n'auront pas lieu si plus de 50 % des équipes de la ligue sont concernées par le rythme de fonctionnement.
7. Les joueurs doivent disputer **au moins deux matchs pour se qualifier pour les éliminatoires.**

RÉCOMPENSES

1. Un trophée et une bannière seront remis à l'équipe vainqueur du championnat général en fonction des résultats des matchs des séries éliminatoires.





- a. Le trophée restera au DDH, tandis que la bannière sera conservée par l'unité gagnante qui pourra l'exposer dans ses locaux.
2. En l'absence de barrages, le titre de champion sera attribué à l'équipe ayant accumulé le plus grand nombre de points au cours de la saison régulière. Le Département des sports militaires conservera le trophée exposé au DDH.

Soumis par :

Jessica Crouch

Jessica Crouch,
coordinatrice des sports militaires
Jessica.Crouch@forces.gc.ca

Tél. : 677-7176

Février 2026

Alaric Leskie

Alaric Leskie Assistant
sportif militaire
Alaric.Leskie@forces.gc.ca

Tél. : 677-4782

Février 2026

Approuvé par :

DESGROSEILLIERS, THOMAS 362

Signé numériquement par DESGROSEILLIERS, THOMAS 362 Date : 08/02/2026 10:48:16 -0500

WO Tom Desgroseilliers

RIC – Tournoi inter-unités de football en salle, hiver 2026,
février 2026

